

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



Délibération n° 06-03 du 19 novembre 2020

PROJET DE CRÉATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) SUR L'EX-RN34 (BUS BORDS DE MARNE) – CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA RÉALISATION DES ÉTUDES DE SCHÉMA DE PRINCIPE ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le schéma directeur de la région d'Île-de-France,

Vu la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan État-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 par l'État et la Région, révisé par avenant portant notamment sur le volet mobilité multimodale approuvé par délibération du conseil régional d'Île-de-France n° CR 123-16 du 15 décembre 2016 et signé le 7 février 2017 par l'État et la Région,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°06-05 du 28 mars 2019 approuvant la convention de financement relative aux études du dossier d'Objectifs et de Caractéristiques principales (DOCP) et à la concertation préalable du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur l'Ex-RN 34,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE la convention de financement, dont projet ci-annexé, relative à la réalisation des études de schéma de principe et de l'enquête publique ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.